

Signify / SDEER17

Le relamping LED : solution d'accélération de la transition énergétique de l'éclairage public

Dans un parc de près de 150 000 points lumineux répartis sur 454 communes, le Syndicat d'électrification de la Charente-Maritime opère depuis 2023, avec ses huit prestataires et avec Signify, son fournisseur, un déploiement massif de 80 000 ampoules LED, qui doit s'achever en 2026.

Les communes adhérentes du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) sont confrontées à la hausse continue du prix de l'électricité depuis une quinzaine d'années pour leur éclairage public. La modernisation progressive du parc entamée depuis 2016, par l'installation de luminaires à LED, a permis de réduire significativement la consommation d'électricité; à ce jour, le parc du SDEER compte environ 44 500 luminaires LED, en augmentation régulière d'environ 5 000 unités chaque année.

La nouvelle ampoule LED

Les développements technologiques récents en électronique de puissance ont abouti à la commercialisation d'ampoules à LED de taille plus réduite, plus performantes et moins coûteuses. Ceci a incité le SDEER à envisager différemment la suite de la modernisation de son parc: bien que certains luminaires ne puissent toutefois pas en être équipés - les projecteurs d'illumination ou de stade, notamment -, les nouvelles ampoules LED peuvent être utilisées en simple substitution de lampes à décharge (sodium, vapeur de mercure, iodures métalliques) de puissance de 70, 100, 125 ou 150 W - pour peu qu'elles soient dotées de culots standards E27 ou E40. Elles permettent donc d'éviter le remplacement du luminaire existant ou son adaptation avec un kit dédié, plus coûteux et complexe.



Ces nouvelles ampoules LED, disposant d'une fiabilité et d'une durabilité désormais suffisantes pour l'éclairage public, ont permis au SDEER d'engager une conversion LED beaucoup plus rapide. Ainsi, environ 80 000 luminaires ont été inclus dans une opération de relamping préventif conduit dans un cycle de quatre années entamé en 2023. À ce jour, près de 44 000 luminaires sont déjà équipés d'ampoules LED (avec le soutien du Fonds vert, pour cette première tranche). Fin 2026, l'ensemble du parc éligible devrait être nouvellement équipé, dans l'ensemble des 454 communes adhérentes.

Outre les effets sur la facture d'électricité (la consommation est divisée par près de trois), l'installation d'ampoules LED apporte une amélioration sensible de la qualité de l'éclairage. Elle permet aussi une économie de ressources certaine: en redonnant une nouvelle vie à des luminaires encore parfaitement fonctionnels, elle évite de mettre au rebut leur carcasse - plusieurs kilogrammes de fonte d'aluminium, le plus souvent.

UNE SOLUTION POUR L'AVENIR

- L'ampoule LED permet aux communes d'entrevoir une meilleure qualité de service de maintenance: du fait, notamment, du nombre de références très réduit (taille du culot, puissance de la lampe), l'opération ne nécessite pas de démontage du luminaire, ni de retour en atelier ou en SAV. Le coût de la réparation comme le temps d'indisponibilité du luminaire s'en trouvent réduits.
- Avec quelques fabricants, le SDEER a engagé un mouvement de retour au développement de nouveaux luminaires à ampoules: à l'instar des récentes obligations européennes portant sur la standardisation de la recharge des téléphones portables, l'ampoule LED permet d'envisager une nouvelle standardisation de la production d'éclairage.



Photos: ©SDEER



SDEER
Tél. +33 (0)5 46 74 82 20
131, cours Genet
17100 SAINTES
sdeer17.fr



SIGNIFY
33, rue de Verdun
92150 SURESNES
signify.com